

**Droit de réponse de la liste Oissery, c'est vous, c'est nous.**

**UN GRAND BRAVO AU MAIRE SORTANT ET A SON EQUIPE**

**POUR AVOIR REUSSI A SE FAIRE ELIRE SANS AUCUNE PROPOSITION DE PROJET  
MAIS UNIQUEMENT AVEC DES ATTAQUES PERSONNELLES ENVERS NOTRE  
EQUIPE.**

**Merci aux 25 % des citoyens de Oissery qui nous ont fait confiance** en préférant **voter pour un projet** plutôt que de croire à des **mensonges répétitifs** durant les 3 campagnes municipales du Maire.

Nous avons fait campagne en vous présentant une équipe aux compétences confirmées avec un engagement de chacun pour le bien être de Oissery et ses habitants, **sans jamais colporter de fausses accusations à l'encontre du maire sortant et de son équipe**. Nous n'avons pas souhaité répondre aux lettres ouvertes menaçantes proférées contre nous, car **notre seul but était l'avenir de Oissery**. Nous pensions que les oisériens étaient plus intéressés par un programme conçu pour eux et avec eux, qu'à **un colportage de mensonges à notre égard**, mais c'est là où nous nous sommes trompés.

Le dernier tract de du maire sortant, distribué le vendredi 21 mars à 22h00, n'est même pas arrivé dans nos boites aux lettres, considérant que nous ne devions pas avoir connaissance de ce missile pour ne pas avoir la possibilité de répondre. **Où sont les valeurs morales de du maire ?**

**Nous voudrions également remercier « la dame du parking » qui a bien œuvré à la sortie de l'école pour le compte du maire sortant et de son équipe et qui a bien travaillé pour mériter sa place à l'accueil de la future médiathèque.**

### **Droit de réponse de Mr Maschi :**

Je cite « **la municipalité a déposé plainte contre monsieur Maschi par délibération du conseil municipal du 14 octobre pour construction illicite** ». Quand on est capable d'écrire cela il faut aller jusque au bout. Le litige porte sur la construction d'un poulailler de moins de 5 M2 (rappel : pour toute construction de moins de 5 M2 aucune démarche administrative, permis de travaux ou permis de construire n'est exigible) accolé à un chalet de 12 M2 dont j'avais déposé un permis de travaux qui fut accepté (chalet dont je suis assujetti à la taxe sur la construction pour un montant de 897 euros), et sur l'installation d'une tonnelle non fermée sur ma terrasse fixée par 4 poteaux en acier avec une toile de tissu (genre parasol). Le maire oublie de préciser que suite à la visite de contrôle de fin de travaux, **il nous a envoyé une lettre précisant qu'il s'était rendu sur place et avait constaté....Nous n'étions pas présents** et donc comme vous pouvez en déduire, il est **entré chez nous sans autorisation**, ce qui correspond à une

**violation de domicile.** Mon épouse a **déposé plainte, plainte attestée « recevable » par la gendarmerie.** Evidemment, le Maire veut avoir le dernier mot et nous envoie un nouveau courrier où il précise qu'il n'est pas entré mais **a pris des photos** depuis l'axe de la route. Or nous avons un mur de 1,80 m donc **impossible de prendre des photos de l'axe** de ladite route où l'on ne voit que le toit de notre maison, **fait constaté par la gendarmerie.** Pour finir il nous dit qu'il a pris des photos du haut de notre mur pas mieux!!! Pourquoi n'a-t-il pas joint ces photos au premier courrier ??? **Dossier en attente d'instruction. Je reste à disposition pour vous faire lire tous ces échanges de documents et courriers (plainte, photos etc..).**

Et pour parachever le tout, **dimanche 23 mars 2014 sur le mur des permis de construire,** à ma grande surprise, enregistré sous la référence **PC8773441400002 DEPOT LE 31 JANVIER** Demandeur **Madame Blanc Roselyne pour une piscine couverte (REGULARISATION)** au 42 rue de Condé. Je précise que Madame blanc a été **1<sup>er</sup> adjointe au maire depuis son premier mandat en 2001 et cela jusqu' en 2013.** Sa piscine étant construite depuis X années. Pourquoi cette régularisation : Maison à vendre.

**Un poulailler d'une personne qui ose s'opposer au maire du village contre une piscine couverte non déclarée du 1<sup>er</sup> adjoint, vous en pensez quoi !**

### **Droit de réponse de Madame Maschi :**

Personnellement, je n'ai pas été citée sur les lettres ouvertes mais, la municipalité via quelques **personnes malveillantes** a fait colporter le bruit que : je cite « **je m'étais faite virée** » de l'école maternelle où j'enseignais en tant que directrice. Sachez, qu'un **maire n'a aucun droit sur les enseignants, directeurs et autres membres de l'éducation nationale.** La seule personne responsable est l'Inspecteur (rice) de circonscription. En 2008, je suis partie de mon plein gré, suite à une perte de classe qui me donnait priorité sur le mouvement départemental. J'ai saisi l'opportunité sachant que **mon époux se présentait contre le maire, porté au départ par un de ses adjoints encore en poste actuellement** qui devait être **tête de liste de l'opposition.** Celui-ci, à environ un mois des élections **retourne sa veste pour ne pas risquer de perdre un mandat d'adjoint en cas d'échec.** Je ne voulais pas rester en poste comme directrice, femme du potentiel futur maire de Oissery. Même sans la victoire de mon époux, après les **harcèlements et les diffamations dont je faisais l'objet** auprès de mes supérieurs **par des personnes de la commune,** je ne voulais pas risquer de subir encore un mandat de 6 ans du maire sortant. J'ai bien fait, je suis partie sur Meaux en tant que directrice, dans les quartiers Beauval où j'ai rencontré une équipe de circonscription formidable, des enseignants et parents formidables. Cette expérience a été formatrice et c'est encore de mon propre chef si je suis revenue sur St Pathus où j'ai pu travailler en parfaite harmonie avec la municipalité qui sait reconnaître les gens à leurs vraies valeurs.

Enfin, je terminerai en disant que **contrairement à une autre personne** que je ne nommerai pas mais qui se reconnaîtra sur la liste, je n'ai pas demandé les **PALMES ACADEMIQUES** qui est un titre de reconnaissance donné par l'éducation nationale pour nous remercier de nos **actions et dévouements pour l'enseignement.** Mme RASIA, inspectrice de la circonscription de La Ferté sous Jouarre, que je remercie vivement, les a demandées et obtenues pour moi. Je ne me gratifie pas, j'ai simplement essayé pendant 35 ans de faire mon travail du mieux possible. **Vous pouvez comprendre qu'une personne qui se serait faite virée n'aurait certainement pas obtenu ce titre honorifique.**

Ps : pour vérification de mes écrits vous pouvez prendre contact avec les enseignantes de la maternelle, le Maire de Meaux, l'inspection de la Ferté sous Jouarre, et Mr Pinturier Maire de Saint PATHUS.

### **Réponse de la personne ayant été accusée d'avoir déversé de l'huile de vidange dans le regard d'eau pluviale de sa résidence dans 2 tracts de M. le Maire :**

**FAUX.** Il n'y a jamais eu de « pollution » ni de déversement d'huile de vidange dans le regard d'eau pluviale. Il s'agissait à l'époque d'une **dénonciation calomnieuse.**

**Rappel des faits** : En 2009, après avoir effectué une vidange de véhicule sur l'entrée privative du garage de ma maison, j'ai recueilli l'huile usagée dans un bac de vidange puis je l'ai transvasée avec un entonnoir dans un bidon en me mettant au-dessus du regard d'eau pluviale en face de chez moi. L'intégralité de cette huile a été recueillie dans le bidon en vue d'une dépose en déchetterie. Malheureusement quelques gouttes sont tombées sur la grille de ce regard.

Quelques jours après, j'étais convoqué à la Gendarmerie de Saint-Soupplets, une plainte ayant été déposée à mon encontre par le Maire de Oissery et la Communauté de Communes pour « pollution des eaux ».

J'ai été entendu et pris connaissance des « pseudo-preuves » du dossier avec entre autres, des photographies prises par un « voisin » (à l'époque conseiller municipal). Une de ces photos montrait le bac de vidange qui se trouvait sur la partie privative de mon entrée de garage. La clôture n'était pas achevée à l'époque mais il s'agissait quand même d'une propriété privée !

A ma demande, nous avons été reçus en Mairie, mon épouse et moi, pour un entretien. Je me suis également entretenu avec mon voisin au sujet de cette plainte. L'enquête menée par la Gendarmerie Nationale de Saint-Soupplets a nécessité une inspection technique des canalisations aux alentours du regard d'eaux pluviales en question.

L'inspection effectuée par la société VEOLIA a démontré une **absence totale d'huile de vidange dans les dites canalisations**. L'enquête de la Gendarmerie a abouti au résultat (logique) suivant : **CLASSEMENT SANS SUITE POUR ABSENCE D'INFRACTION**.

A l'époque, je n'avais « NI VANITE, NI REVANCHE SUR LA VIE » à prendre (comme indiqué dans un des tracts électoraux de M. le Maire) et d'ailleurs je n'avais pas souhaité déposer plainte pour dénonciation calomnieuse, l'affaire » s'est arrêtée là. Il est à noter que je ne suis toujours pas vaniteux, ni revanchard ! Pour conclure, cette huile de vidange a été ramenée à la déchetterie de Monthyon comme cela avait été prévu dès le départ...

### **« Petites Précisions »... »Détail de cette histoire » : Mme NAVARRO :**

Pour mettre un terme à des rumeurs et pour faire taire les mauvaises langues qui ont su diffuser des informations par des moyens peu dignes d'un citoyen, une mise au point s'impose sur les propos de Mr le Maire lors de la campagne électorale à mon encontre, au sujet du retrait des délégations du CCAS, ce qui permettra de mettre une fin à une histoire dont Mr le Maire a très succinctement rappelé les faits, provoquant ainsi des ragots à n'en plus finir.

11 octobre 2005 : (extrait de la lettre de Mr le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux)

Mr le Maire « regarde « dans la caisse du CCAS – caisse bien connue de sa 1ere adjointe et des autres, sur la demande de certaines personnes..... (Caisse rangée dans le coffre de la mairie dont je n'ai pas l'accès) l'argent qui s'y trouve pour « faire un éventuel virement aux impôts ».

« Il manque 293.11€ exactement.... et dit « **il ne peut y avoir une accusation de vol** »

J'ai toujours pensé que la disparition d'une telle somme pourrait être le montant d'une facture !

« **Décalage de trésorerie** » comme l'indique Mr le Maire dans sa **dernière lettre ouverte** aux ostéraciens et **non distribuée dans les boites aux lettres de ma liste !**

Je ne suis pas la seule à manipuler cette « caisse »...mais il semble que l'on s'est arrangé et qu'on ait trouvé un moyen quelque peu malveillant, pour m'évincer rapidement d'une délégation (enviée par certains) bien investie et reconnue par quelques ostéraciens et qui ont pérennisé ces relations depuis.

Mr le Maire dit dans sa lettre du 11 octobre « Après plusieurs mauvaises nuits et jours à réfléchir, j'ai pris la décision de retirer la délégation des signatures à Mme NAVARRO. Il est encore une fois **en aucune manière question d'accuser Mme NAVARRO de quoi que ce soit** »

Et pourtant la confiance seule de Mme NAVARRO fait défaut à Mr le Maire sans hésitation bien sûr !

**Je tiens à préciser qu'aucune plainte n'a été déposée à mon endroit.**

18 octobre 2005 :

J'ai adressé un courrier à Mr le Maire ses adjoints et conseillers leur apportant quelques précisions sur cette situation.

Une explication difficile effectivement, car il s'agissait d'une caisse et non pas d'une régie, manipulée **par plusieurs personnes**, qui était supposée être ouverte même quand je ne suis pas en mairie... par les autres adjoints.

A cet époque et pour des raisons médicales, j'ai dû m'absenter près d'un mois de la Mairie, mais conservant malgré tous les permanences du samedi matin.

Préalablement le 8 octobre, Mr le Maire m'a demandé une démission pour éviter les ragots....ce que j'ai refusé car pour moi c'était reconnaître un fait que je n'avais pas commis.

9 Janvier 2006

Un procès-verbal du Conseil Municipal fait apparaître à l'ordre du jour, mon retrait de délégation et ses explications.

La majorité du conseil municipal (9 personnes) a voté le maintien de mes fonctions de maire adjointe... (PV du 9/01/2006) mais je ne peux plus accéder aux bureaux de la mairie, sans clefs et sans portable, seule une bannette courrier a été placée dans le local de la photocopieuse.

Effectivement comme le dit si bien un conseiller dans ce procès-verbal « à quoi sert un adjoint au maire si celui-ci est privé de ses délégations »

Je ne suis plus convoquée aux réunions et ne reçois plus les convocations.

Il était donc difficile de continuer à travailler dans de telles conditions !

Et c'est par cette absence de la mairie que des rumeurs de personnes bien intentionnées ont répandu des informations fausses quant à mon déménagement, mon divorce ou une grave maladie !

« Le détail de cette histoire....les petites précisions... » annoncés par Mr le Maire durant cette campagne et dont je vous en est donné l'historique, vous ont été racontés avec toute ma sincérité, et non « par vanité ou revanche sur la vie ».

Je souhaite pour l'avenir que ceux et celles qui colportent de fausses informations à mon insu sans en avoir eu la véracité des faits aient la décence de s'adresser à moi-même auparavant.

Soyez justes et adressez-vous aux bonnes personnes, cela évitera des éternelles polémiques dans la commune qui ne font que dénaturer les bons dires de notre Maire : VIVRE ENSEMBLE A OISSERY – PREND TOUT SON SENS !!

**Oissery, le 31 Mars 2014**

**Si après ces vérités rétablies, vous trouvez que la municipalité nouvellement élue est méritante ..... !**